

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



SÉANCE PUBLIQUE
DU 17 SEPTEMBRE 2025
À 18 h

Délibération 2025 / 73
(22^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
11/09/2025

Date de publication
du procès-verbal de
la séance :
19/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 septembre à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : POIRRIER Michelle (donne pouvoir à DELEUZE Christian), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), ALIBERT Sylvie (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés :

Absents : BACH Hélène, COQUEAU Stéphane, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : TARIFICATION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE DES FETES JEAN DUMAS.

Le 7 septembre dernier, dans la salle des fêtes Jean DUMAS de Gramat, les Archives départementales ont organisé différentes animations et diffusé le spectacle « En direct des comités de Libération de Montcuq, 13 juin 1945 ». Cet événement culturel ayant été ouvert gratuitement au public, le Département du Lot a sollicité une mise à disposition de la salle exceptionnellement gratuite.

D'autre part, Monsieur GODARD, directeur du centre hospitalier de Gramat, a prévu d'organiser un événement le 18 novembre prochain afin de réunir les résidents de plusieurs EHPAD locaux. Par un courriel du 2 septembre 2025, il a sollicité la mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes Jean DUMAS pour cette occasion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCORDE** la gratuité pour l'occupation de la salle des fêtes Jean DUMAS pour l'animation organisée par le Département du Lot le 7 septembre 2025 ;
- **ACCORDE** la gratuité pour l'occupation de la salle des fêtes Jean DUMAS pour l'animation organisée par le centre hospitalier de Gramat le 18 novembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,

Michel SYLVESTRE

